

PENDING FINANCE

1. General Description:

ID:CN-24033**Project resulting from this CN: N/A***Note: CNs are developed into project proposals following consultation with donor(s).*

1.1 Project Title:

Avant projet: Etudes pour la gestion durable de Afzelia africana et Pterocarpus erinaceus au Bénin

1.2 Submitting Country/ies:

Benin

1.3 Specific Location & Country/ies/regions/areas benefitting from the project:

Benin

1.4 Endorsement from ITTO Focal Point:

[Accord_Point_Focal_Benin.pdf](#)

1.5 Intended Project Duration (in months):

10

1.6 Indicative Budget (in US\$):

ITTO	121,520
Counterpart	28,000
Total	149,520

1.7 Programme Line Focus

Conservation of Biodiversity and Ecosystem Services

1.8 Project Type

Capacity Building/Training, Community/field-based project implementation, Analytical work/studies

Project Type - Other (please explain):

NA

1.9 Proposal Summary:

Azelia africana et *Pterocarpus erinaceus* sont deux des espèces locales de bois les plus recherchées et actuellement en danger d'extinction dans leur habitat naturel du fait d'une forte pression anthropique et d'une surexploitation accentuée par la demande croissante de leur bois au Bénin. De plus, par défaut de sensibilisation aux risques des feux de végétations, à l'occupation des terres forestières par l'agriculture, et à l'exploitation forestière anarchique de ces espèces, il est espéré leur disparition à l'échelle nationale ce qui engendrera d'importants dégâts économiques et environnementaux. A la suite de l'inscription de *P. erinaceus* à l'annexe 2 de la CITES en 2016, le genre *Azelia* a été inscrit à l'annexe 2 de la CITES en 2023. Malgré l'intérêt dévolu à ces espèces à usages multiples, le Bénin ne dispose pas d'informations actualisées sur leur disponibilité, l'ampleur des menaces et leur importance économique afin d'assurer leur gestion durable. Actuellement, ces espèces sont interdites d'exploitation par le Gouvernement du Bénin, du fait du manque d'informations indispensables à la prise de décision. Le présent avant-projet vise à disposer d'informations suffisantes en vue d'assurer la gestion durable de *A. africana* et *P. erinaceus* au Bénin. L'objectif spécifique de cet avant-projet est de mobiliser les informations nécessaires pour formuler une proposition de projet sur la gestion durable de ces espèces au Bénin. Les résultats escomptés du projet sont: i) les données écologiques et socio-économiques actualisées sont disponibles sur ces espèces au Bénin, ii) tous les acteurs concernés et parties prenantes sont mieux sensibilisés pour la gestion durable de ces espèces, iii) une proposition de projet pour une gestion durable de *A. africana* et *P. erinaceus* au Bénin est disponible.

2. Proponent Information:

2.1 Executing Agency Information:

Name of Agency/Organization/Institution:

Initiative pour la Préservation de la Vie (IPV ONG)

Name of main Contact Person:

Dr BIO NIGAN Raïmath

Email:

info@ipv.ipvong.com

Other E-mail address:

christdjalla@gmail.com

Phone:

+229 47043088

Fax:

NA

URL:

<https://ipvong.com/>

2.2 Type of Organization:

Civil Society Organization

Type of Organization- other case:

NA

2.3 Collaborating Agency/ies:**Name of Agency/Organization/Institution:**

Direction Générale des Eaux, Forêts et Chasse

Name of main Contact Person:

KOROGONE Sinagabé O Ulysse

Email Address:

staulysse@gmail.com

Phone:

+229 97601288

URL:

<https://eforex.gouv.bj/apropos>

2.4 Relevant experience of EA:

IPV ONG met en œuvre des initiatives de protection des espèces menacées et de restauration des écosystèmes forestiers avec la direction des eaux et forêts. Ces membres ont des compétences dans la gestion de projets, la collecte de données, l'analyse des menaces et la conception de stratégies de conservation adaptées aux conditions locales. Des membres techniques de IPV ONG ont été impliqués dans l'inventaire forestier de 2020. IPV ONG participe aux campagnes de reboisement et de sensibilisation

3. Relevance:

3.1 Conformity with ITTO objectives (ITTA, 2006) and priorities (current SAP):

c. Contribuer à un développement durable et à l'atténuation de la pauvreté : Cet avant-projet permettra de mobiliser les données écologiques et socio-économiques actualisées sur l'espèce au Bénin. Ce qui va permettre de développer des actions pour impliquer les communautés et atténuer la pauvreté en milieu rural. f. Promouvoir et appuyer la recherche-développement en vue d'améliorer la gestion des forêts et l'efficacité de l'utilisation du bois, ainsi que d'accroître la capacité de conserver et de promouvoir d'autres valeurs de la forêt dans les forêts tropicales productrices de bois d'œuvre : l'avant-projet évaluera le potentiel écologique et économique du bois de *A. africana* et *P. erinaceus* au Bénin pour promouvoir leur gestion durable. m. Encourager les membres à élaborer des politiques nationales visant à l'utilisation et à la conservation durable des forêts productrices de bois d'œuvre, et au maintien de l'équilibre écologique des régions concernées, dans le contexte du commerce des bois tropicaux : Les résultats du présent avant-projet permettront de disposer des données fiables pour la prise de décision liée à la gestion durable de *A. africana* et *P. erinaceus* . n. Renforcer la capacité des membres d'améliorer l'application du droit forestier et la gouvernance et de lutter contre l'abattage illégal de bois tropicaux et le commerce lié : l'avant-projet contribuera à renforcer les capacités opérationnelles des agents de contrôle pour contribuer à la gestion durable et la conservation de *A. africana* et *P. erinaceus* . r. Encourager les membres à reconnaître le rôle des communautés autochtones et locales dépendant des forêts dans la gestion durable des forêts et à élaborer des stratégies visant à accroître la capacité de ces communautés de gérer de manière durable les forêts productrices de bois tropicaux : la stratégie de mise en œuvre du projet est axée sur une démarche participative.

3.2 Relevance to the ITTO Programme Lines:

Axe programmatique 1: Chaînes d'approvisionnement légales et durables (LSSC) : l'implémentation de cet avant-projet renforcera la capacité des acteurs sur le rôle écologique et économique de *A. africana* et *P. erinaceus* pour leur gestion durable. Ceci permettra d'assurer à terme de maintenir un approvisionnement durable aussi bien en bois de service que de bois d'œuvre. Axe programmatique 2: Conservation de la biodiversité et des services écosystémiques : par la restauration de *A. africana* et *P. erinaceus* dans les forêts de production de bois, l'avant-projet contribuera à la conservation de la biodiversité. Par ailleurs, la mise en œuvre des différentes activités permettra une gestion durable de ces espèces forestières ainsi que le maintien des services écosystémiques qui leur sont associés.

3.3 Relevance to the Sustainable Development Goals (SDGs) and the Global Forest Goals (GFGs) and other forest related global agenda:

ODD 15 : Vie terrestre : Ce projet contribue directement à la réalisation de l'ODD 15 en protégeant et en conservant la biodiversité terrestre, en particulier les espèces végétales menacées comme *A. africana* et *P. erinaceus* . Il vise également à lutter contre la déforestation, à restaurer les écosystèmes dégradés et à promouvoir une gestion durable des forêts. ODD 13 : Lutte contre les changements climatiques : La conservation des forêts, y compris des espèces comme *A. africana* et *P. erinaceus* , contribue à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, à la séquestration du carbone et à l'adaptation aux changements climatiques. Cela est crucial pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris sur le climat. ODD 1 : Pas de pauvreté et ODD 8 : Travail décent et croissance économique : En impliquant les communautés locales dans la gestion durable des ressources forestières et en soutenant les initiatives économiques basées sur ces espèces, le projet peut contribuer à réduire la pauvreté et à promouvoir le développement économique inclusif. Objectifs mondiaux relatifs aux forêts (OMF) : Ce projet peut contribuer à atteindre les objectifs énoncés dans la Déclaration de New York sur les forêts, tels que la réduction de la déforestation, la restauration des écosystèmes forestiers et la promotion d'une gestion forestière durable. Programme REDD+ (Réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts) : En contribuant à la conservation des forêts, ce projet soutient les objectifs du programme REDD+ en réduisant les émissions de carbone liées à la déforestation et en renforçant la gestion durable des ressources forestières

3.4 Relevance to submitting country's policies:

L'avant-projet cadre parfaitement avec la nouvelle politique forestière du Bénin, les textes législatifs et réglementaires les stratégies nationales et plans d'actions sectoriels en cours, mais aussi avec le Programme d'Actions du Gouvernement PAG2. La politique de gestion des ressources forestières au Bénin s'appuie sur une approche participative de gestion des ressources naturelles forestières et fauniques, en impliquant les populations locales dans la gestion durable des aires protégées. Elle prône le renforcement des capacités techniques, logistiques et opérationnelles des parties prenantes. Elle vise aussi la conservation des diverses fonctions environnementales, économiques et sociales des peuplements forestiers et fauniques tout en organisant de façon cohérente la gestion des ressources avec les stratégies de développement agricole et pastoral. Le présent avant-projet offre l'opportunité de mettre en œuvre certains aspects de la politique nationale du Bénin. Le projet servira de cadre pour contribuer à l'atteinte de l'action 4 du PAG 2021-2026 qui vise à améliorer le bien-être de tous et préserver l'environnement. Le projet permettra de répondre aux orientations stratégiques auxquelles le Bénin a adhéré au plan international à travers la ratification de plusieurs conventions, accords et initiatives liés à l'environnement. Inscrites à l'annexe 2 de la CITES, *A. africana* et *P. erinaceus* nécessitent la conduite d'une étude de commerce non préjudiciable que les résultats du projet vont fortement contribuer à réaliser. Pour éviter toute exploitation hasardeuse, le Bénin a souscrit à la prudence en interdisant l'exploitation de l'espèce même à des fins de consommation nationale. Ce projet permettra donc au pays de disposer de données actualisées pour la prise de décision et le développement d'un projet de conservation et d'exploitation durable de l'espèce.

3.5 Linkages to previous/ongoing ITTO and other projects/activities (if any):

L'avant-projet est étroitement lié à des activités antérieures ou en cours menés par l'OIBT et d'autres institutions travaillant dans le domaine de la gestion forestière et de la conservation de la biodiversité. Voici quelques liens potentiels avec ces initiatives :

1. Programmes de gestion forestière durable : L'OIBT a mis en œuvre plusieurs programmes visant à promouvoir la gestion durable des forêts tropicales. Ce projet de conservation de *A. africana* et *P. erinaceus* s'inscrit dans ces efforts en intégrant des pratiques de gestion forestière durable et en contribuant à la préservation des ressources forestières.
2. Programmes de recherche et de surveillance : Des institutions de recherche comme le Centre de Recherche Forestière Internationale (CIFOR), le Centre de Recherche pour le Développement International (CRDI) et les Universités partenaires ont mené des études sur la distribution, l'écologie et la conservation de *A. africana* et *P. erinaceus* dans la région. Ce projet de conservation s'appuie sur les résultats de ces recherches pour orienter ses interventions et contribuer aux efforts de surveillance de la biodiversité.
- 3- Ce projet s'aligne sur les priorités des initiatives régionales telles que la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) et la Commission des Forêts d'Afrique de l'Ouest en matière de conservation et de gestion durable des forêts.
4. Projets de conservation de la biodiversité : D'autres institutions telles que le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE), le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) et des organisations non gouvernementales spécialisées dans la conservation de la biodiversité ont mis en œuvre des projets de conservation des écosystèmes forestiers et des espèces menacées en Afrique de l'Ouest. Ce projet peut bénéficier de partenariats avec ces initiatives pour accéder à des financements, des expertises techniques et des leçons apprises

4. Project synopsis:

4.1 Objectives (reflecting reference to elements within all ITTO Guidelines as applicable):

L'objectif de développement de cet avant-projet est de contribuer à la gestion durable de *A. africana* et *P. erinaceus* au Bénin. De façon spécifique cet avant-projet vise à: i) Évaluer l'état actuel des populations de *Azelia africana* et *Pterocarpus erinaceus* dans les forêts secondaires du Bénin, en mettant l'accent sur la répartition géographique, l'abondance et les menaces. Cet objectif est en lien avec la ligne directrice : Restaurer les forêts naturelles dégradées. Il représente une intervention visant à augmenter durablement la production de bois et d'élaborer des politiques pour leur conservation durable. ii) Evaluer les données socio-économiques disponibles sur *A. africana* et *P. erinaceus* au Bénin Il permet de planifier des stratégies efficaces (zones prioritaires pour la conservation, gestion inclusive, d'alternatives économiques durables pour les communautés) de conservation et de gestion durable des populations des espèces ciblées. iii) sensibiliser tous les acteurs concernés et parties prenantes dans la gestion durable des espèces ciblées Cet objectif est en lien avec la ligne directrice : Intégrer les arbres dans les paysages agricoles. Les parties prenantes seront sensibilisées sur les services écosystémiques de ces espèces, l'agroforesterie et l'adoption des pratiques minimisant le surpâturage, les incendies de forêt, la surexploitation et la surexploitation du bois de feu pour augmenter les rendements des cultures, et améliorer les moyens de subsistance et les revenus. iv) rédiger une proposition de projet pour une gestion durable de *A. africana* et *P. erinaceus* au Bénin. Cet objectif en lien avec la ligne directrice: Gestion des forêts secondaires. Il permet de rédiger un projet pilote pour promouvoir la conservation et la régénération des populations de *A. africana* et *P. erinaceus* à travers des pratiques de gestion appropriées, telles que la régénération naturelle assistée et la protection des habitats critiques.

4.2 Key problem(s) to be addressed:

L'étude sur l'état des lieux de *P. erinaceus* réalisée en 2020 et complétée par la revue documentaire sur les deux espèces, a révélé qu'il existe un certain nombre de contraintes relatives à leur gestion durable : - absence d'informations actualisées sur leur potentiel national (productivité, régénération) ; - manque d'informations consistantes sur la dynamique des peuplements naturels ; -insuffisance des données socioéconomiques - inexistence d'un mécanisme de centralisation des données de l'exploitation et commercialisation de chacune des espèces forestières; - Inexistence d'un avis de commerce non préjudiciable indispensable pour la définition des quotas d'exploitation et la gestion durable des espèces. A toutes ces contraintes s'ajoutent la dégradation de l'habitat de ces espèces. En effet, la raréfaction des terres fertiles s'intensifiant, les populations locales se tournent de plus en plus vers des terres vierges, en particulier dans les forêts classées qui constituent aujourd'hui les principales zones d'occurrence de *Azizia africana* et *P. erinaceus* au Bénin. Les pressions anthropiques sur les aires protégées concourent à la dégradation des habitats potentiels pour la conservation de l'espèce. Du fait de la forte dégradation due à la destruction des populations des espèces par les feux de végétation, l'agriculture et l'exploitation forestière, il est noté la fragmentation de leur habitat et une réduction de leurs populations. Si les menaces à court terme sont principalement la l'exploitation sélective, déforestation et les feux de végétation et l'agriculture, à long terme, la réduction de l'effectif de ses populations et le manque de flux de gènes entre elles menaceront la capacité de régénération et d'adaptabilité de ces espèces. Des actions prioritaires doivent donc être menées à l'endroit des populations riveraines des différentes forêts abritant encore l'espèce.

4.3 Main stakeholders and beneficiaries:

La gestion durable de *A. africana* et *P. erinaceus* au Bénin implique une collaboration étroite entre une multitude de bénéficiaires et de parties prenantes. Ils comprennent:

- Communautés locales : elles sont parmi les principaux bénéficiaires de la gestion durable de ces espèces pour leur subsistance, leurs moyens de vie et leur culture. Au moins 590000 personnes seront impactées.
- Collecteurs et transformateurs de bois : Les personnes impliquées dans la collecte et la transformation du bois de *A. africana* et *P. erinaceus* seront encouragées à l'adoption de pratiques d'exploitation forestière légales et durables contribuant ainsi à la stabilité économique de ces acteurs.
- Industries du bois : Les industries du bois qui utilisent *A. africana* et *P. erinaceus* dans leurs activités de fabrication de meubles, de construction et d'artisanat bénéficient de la gestion durable de ces espèces en assurant un approvisionnement régulier en bois de haute qualité. Ceci améliore aussi la réputation des entreprises en matière de responsabilité environnementale et sociale.
- Organisations de la société civile et ONG environnementales : Elles seront impliquées dans les activités de sensibilisation pour la promotion de la gestion durable des ressources forestières ciblées. Elles bénéficieront des expertises techniques pour soutenir les communautés locales à adopter des pratiques plus durables.
- Gouvernement et autorités locales : ils sont des parties prenantes importantes dans la gestion durable des ressources forestières. De par l'exécution de cet avant-projet, l'administration forestière (DGEFC) obtiendra des données actualisées pour l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques, des lois et des réglementations qui régissent l'exploitation et la gestion *A. africana* et *P. erinaceus*.

4.4 Key activities:

1- Évaluer l'état actuel des populations de *A. africana* et *P. erinaceus* au Bénin: Cette activité consiste à évaluer le potentiel disponible de ces espèces (occurrence, volume, abondance) ainsi que les menaces qui pèsent sur eux. 2- Evaluer le potentiel socio-économique et culturel actuel de *A. africana* et *P. erinaceus* au Bénin Il sera organisé dans les localités d'exécution du projet des enquêtes prenant en compte chaque catégorie d'acteur pour les interroger par le biais d'un entretien semi-directif sur les connaissances locales et perceptions, utilisation Traditionnelle et commerciale, initiative de conservation et de gestion durable, importance culturelle, défis et opportunités, et les perspectives futures en matière d'utilisation et de conservation de ces espèces, 3- Information et sensibilisation des acteurs et parties prenantes Il sera organiser un atelier de restitution des résultats des études aux parties prenantes. Ensuite, une série de consultations des acteurs sera organisée pour encourager l'appropriation locale des actions afin de consolider la gestion durable de *A. africana* et *P. erinaceus* . L'Approche IEC (Information Education et Communication) sera adoptée. Tous les acteurs et parties prenantes seront consultés et sensibilisés sur la gestion durable de ces espèces. Il sera donc organisé des rencontres de sensibilisation et d'information au profit des acteurs. 4- Elaborer un projet de gestion durable de *A. africana* et *P. erinaceus* Un expert en rédaction des projets OIBT sera recruté pour élaborer le projet de façon participative avec toutes les catégories d'acteurs. Le manuel de formulation des projets OIBT servira de base. 5- Rédaction et diffusion du rapport final de l'avant-projet

4.5 Expected outcomes and impacts, including innovation/transformation:

Produit 1: Les informations écologiques et socio-économiques actualisées de *Afzelia africana* et de *Pterocarpus erinaceus* au Bénin sont disponibles. Produit 2: les acteurs concernés et parties prenantes sont mieux sensibilisés pour la gestion durable des espèces Produit 3: une proposition de projet pour une gestion durable de *Afzelia africana* et de *Pterocarpus erinaceus* Bénin est disponible La mise en œuvre du projet qui sera élaboré permettra d'assurer la durabilité des espèces et le maintien de leurs services écosystémiques.

4.6 Existing funding for (related) initiative(s)/established contacts to potential donors:

NA

4.7 Any other information deemed necessary/important:

La mise en œuvre de ce projet revêt un caractère important et urgent pour le Bénin afin de permettre de disposer de données indispensables pour : a) Renforcer les mesures nationales de gestion des espèces sur la base de données probantes b) Se mettre en conformité avec les exigences de la convention CITES c) Accroître la sensibilisation des acteurs et développer un projet de production, de conservation et de gestion durable de ces deux espèces de bois d'œuvre et de service les plus appréciées au Bénin. L'ONG IPV travaillera en étroite collaboration avec la Direction Générale des Eaux Forêts et Chasse pour s'assurer de la durabilité des acquis de l'avant projet et d'anticiper sur une mise en œuvre réussie du projet qui sera élaboré. La contribution de OIBT à ce projet sera une valeur ajoutée essentielle.

4.8 Risk mitigation measures:

Les risques probables et mesures d'atténuation identifiés pour ce projet sont :
Etudes socioéconomiques et écologiques: l'adhésion des différentes parties prenantes recherchée au moyen de sensibilisation et d'implication de l'agence collaboratrice dans toutes les étapes depuis la planification à la conduite des études. Pour les inventaires, le personnel forestier sera utilisé pour s'assurer de la mise en confiance des communautés. Les autorités locales et communales seront également sensibilisées sur le projet avant son démarrage. Disponibilité des parties prenantes pour prendre part aux séances de sensibilisation. Ce risque sera sous contrôle en ce sens que les parties prenantes trouvent leur intérêt à travers la prise en compte de leurs préoccupations. Il sera établi des mécanismes de communication ouverts et transparents avec toutes les parties prenantes concernées, en fournissant des informations régulières sur les objectifs, les activités et les résultats du projet, et en favorisant la participation et la rétroaction des parties prenantes. document de projet répondant aux attentes nationales: Pour limiter le risque d'avoir un document de projet ne recevant pas l'accord des parties prenantes, le choix du consultant et son approche méthodique seront validés avec la DGEFC et un comité de suivi sera mis en place.

Pledges/Additional funding

Session	Donor	Pledge	Remarks
			

5. Indicative Budget (in US\$):

Indicative Budget (in US\$):

Description	ITTO	Counterpart	Total
Personnel	19,500	19,000	38,500
Sub-contracts	42,000	0	42,000
Travel and DSA	3,500	0	3,500
Capital Items	4,000	0	4,000
Consumables	6,500	3,000	9,500
Publication / Dissemination	14,000	0	14,000
Miscellaneous	4,000	6,000	10,000
Total	93,500	28,000	121,500

ITTO Project Monitoring & Review	10,000	-	10,000
Annual/Final Audit	5,000	-	5,000
ITTO Programme Support	13,020	-	13,020
ITTO Ex-post Evaluation	0	-	0
GRAND TOTAL	121,520	28,000	149,520